

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ SIKA RELATIVES AUX VISITEURS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE AFIN D'ASSURER VOTRE SÉCURITÉ. ELLES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES SUR TOUS LES SITES SIKA



Le Badge « visiteurs » doit être porté de manière visible pendant votre visite sur le site.



Mettre l'environnement en danger ex. les émissions polluantes dans l'air, l'eau et le sol sont strictement interdites.



Vous n'êtes pas autorisés à entrer dans les zones de production, stockage et laboratoire, sans être accompagnés par un membre de personnel Sika autorisé.



Il est interdit de travailler sous l'influence de l'alcool ou toute autre drogue.



Il est strictement interdit de fumer en dehors des zones fumeurs.

Le transport ou l'utilisation de matières dangereuses nécessite l'approbation préalable de votre interlocuteur.



Toutes les consignes de sécurité doivent être respectées : Port des EPI, utilisation du chemin piétonnier, respect des panneaux d'obligation et d'interdiction.



Les armes à feu et toutes sortes d'armes sont interdites sur le site.



Respectez les règles de circulation et la limitation de vitesse sur site à 10 km/h.



Les accidents survenus au sein de l'entreprise doivent être immédiatement signalés à votre interlocuteur.



Il est interdit de photographier ou de filmer sans autorisation.

PROCÉDURE D'URGENCE :



En cas d'incendie, d'accident ou d'autres dangers, avertissez immédiatement votre interlocuteur et évacuez le site.



Si une alarme se déclenche, quittez le site par la sortie la plus proche et suivez le personnel jusqu'au point de rassemblement (Voir le plan d'évacuation).



L'élimination des déchets sur le site doit être effectuée conformément à notre système de gestion des déchets.

NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS	15
POLICE	19
GENDARMERIE	177